+

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 18 MARS 2016

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Olivier MONTAGNE, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :
Mme Josette CADUSSEAU
Mme Sonia GUELTON
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV
M. Gérard TEBOUL

Collège B – dit « des autres enseignants » :
M. Christian CUESTA
Mme Patricia ALBANESE
Mme Vérène CHEVALIER
M. Frédéric GERVAIS
M. Benjamin MOIGNARD
M. Eric PELLET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :
Mme Marie DESPRÈS
M. Julien FREMONT
M. Julien GIRAL
Mme Clémence GROS

Collège dit « des usagers » :
Titulaires
M. Taylan TZULU
Mme Cécilia KOCH
Mme Sandie BARBOT
M. Valentin BURR
Mme Emilie LEMAIRE

Suppléants
M. Mihai GUYARD

Collège des personnalités extérieures :
Titulaires
Mme Marie-Pascale MARTEL
M. Philippe SABATIER
Mme Geneviève SERT
M. Patrice DEPREZ

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :
M. Frédéric BICHERON (procuration donnée à Mme Sonia GUELTON)
M. Luc HITTINGER (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER -YANIV)

Collège B – dit « des autres enseignants » :
Mme Johanna HABIB (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :
Mme Marie DESPRÈS (procuration donnée à M. Christian CUESTA à 10h40)

Collège dit « des usagers » :
Titulaires
Mme Sandie BARBOT (procuration donnée à Mme Emilie LEMAIRE à 11h24)
M. Valentin BURR (procuration donnée à Mme Emilie LEMAIRE à 11h49)

Collège des personnalités extérieures :
Titulaires
M. Thomas TRUDY (procuration donnée à Mme Clémence GROS)
M. Anthony CHOUMERT (procuration donnée à Mme Vérène CHEVALIER)
Mme Jeannick LE LAGADEC (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :
M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
M. Gaël BLANC, Direction des affaires juridiques et générales
M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
Congrès 2000, Sténotypie
M. Vincent CROSNIER DE BRIANT, Directeur de l'IPAG
M. Jean-Luc DUBOIS RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine
M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par Madame Suzanne AKKARI)
Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
M. Thomas KHABOU, Vice-président étudiant
M. Joan LE GOFF, Directeur de l'UFR Sciences Economiques et de Gestion
Mme Emmanuelle LULIN, Direction des affaires juridiques et générales
Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE (représentée par Madame Sophie CANAC)
Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
Mme Florence RIOU, Direction des affaires juridiques et générales
M. Renaud SIOLY, DRH
M. François TAVERNIER, Directeur général des services

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège dit « des usagers » :

Titulaires	*Suppléants*
Mme Victoria MARECAILLE	M. Colin FIEVET
	Mme Caroline ATTIAS
	M. François-Antoine CASCIANI
	Mme Coline BAUE
	M. Guillaume COUTIN

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires	*Suppléants*
M. Didier DOUSSET	Mme Brigitte JEANVOINE
	Mme Martine DUVERNOIS
	Mme Frédérique HACHMI

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :
M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de Campus
M. Pierre COURAD, Directeur opérationnel du projet Nouvelle Université
Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS
Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus
M. Azwaw DJEBARA, Directeur de Cabinet du Président de l'Université
M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris

M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR sciences et technologie
M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
M. ALLIOUX, Commissaire aux Comptes

SOMMAIRE

1 - VIE DE L'ETABLISSEMENT 5

1 - 1 ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 5

2 - QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES 11

2 - 1 APPROBATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2015 11

2 – 2 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER POUR L'ANNEE 2015 17

2 – 3 PRESENTATION DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 21

3 – OFFRE DE FORMATION 24

3 – 1 APPROBATION DES ANNEXES FINANCIERES DU CU « SUMMER SCHOOL » ET DU PORTE PAR L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MEDECINE « METHODES ET TECHNIQUES EN PNEUMOLOGIE » 24

La séance est ouverte à 9 heures 37, sous la présidence de Monsieur MONTAGNE.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose d'ouvrir la séance.
Je tiens à vous remercier d'être présents, nombreuses et nombreux ce matin, avec un Conseil d'Administration assez chargé en particulier sur des questions financières.
Nous allons commencer par le premier point fixé à l'ordre du jour.

1 - VIE DE L'ETABLISSEMENT

1 - 1 – Election du Vice-Président du Conseil d'Administration

M. LE PRESIDENT.- C'est une vice-présidence pour laquelle je présente la candidature de Madame Jeanne-Marie BOIVIN que j'invite à nous rejoindre pour présenter son projet.
Mme BOIVIN.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, Mesdames et Messieurs les Membres Invités du Conseil, Mesdames et Messieurs les Membres des Services Centraux, j'essaierai de présenter ma candidature assez brièvement, parce que la vérité est que beaucoup d'entre vous me connaissent et me connaissent très bien.
Cela fait vingt-cinq ans que je suis à l'UPEC, où j'ai accompli la quasi-totalité de ma carrière, si j'excepte une année dans une université américaine, deux années à l'université de Reims, une année à la direction des Musées de France, où j'ai été détachée au Service des publications, et une année dans l'enseignement secondaire où j'ai accompli mon stage d'agrégation. Je suis arrivée à l'UPEC en 1990-91 comme ATER en langue et littérature du Moyen-Age. J'y ai été élue Maître de conférences l'année suivante, et je suis devenue professeur en 2006.
Consciente de la chance et de l'honneur que m'avaient conférés mes collègues en me promouvant dans notre université, j'ai trouvé normal de rendre à l'institution un peu de ce qu'elle m'avait donné en y assumant des fonctions collectives lourdes.
Outre plusieurs mandats électifs au Conseil de la faculté des lettres, langues et sciences humaines, et à ce qui s'appelait encore le Conseil des études et de la vie universitaire, j'ai été pendant trois ans, entre 2007 et 2010, Directrice du département de lettres de la faculté des lettres, langues et sciences humaines, avant de devenir, entre 2010 et 2015, doyen de la faculté.
Avec ses 3 500 étudiants, 160 enseignants et enseignants chercheurs titulaires et statutaires, 250 chargés de cours, 35 personnels administratifs et une offre qui compte plus de 60 formations différentes, la faculté des LLSH est une des plus grosses composantes de l'UPEC. Ses 10 départements, allemand, anglais, communication, géographie, histoire, langues romanes, LEA Créteil, LEA Sénart, lettres et philosophie, sont une sorte de microcosme de notre université multidisciplinaire, de sa richesse et de sa complexité.
Je crois avoir eu à y connaître et gérer la plupart des dossiers que doit connaître et traiter, de près ou de loin à l'échelle de l'université, un VP-CA.
D'abord les questions administratives proprement dites. J'ai conduit, avec deux responsables administratives successives dont je me réjouis que la deuxième, Clémence Gros, siège aujourd'hui comme membre élu du Conseil d'Administration, plusieurs réorganisations destinées à moderniser les services de la faculté, à les adapter à une nouvelle offre de formation et à de nouvelles méthodes de gestion visant d'abord à améliorer l'accueil et le service rendu à nos étudiants.
Les questions budgétaires ensuite. J'ai hérité en 2010 d'une composante structurellement déficitaire, qui a été sommée en 2013 par la Direction de l'université de résorber en quelques mois son déficit. Grâce aux deux vices-doyens moyens qui m'ont successivement épaulée et à tous les directeurs de département et élus du Conseil de faculté, nous avons mis en œuvre un plan d'économie de 300 000 euros sur notre charge d'enseignement et de réduction drastique de nos dépenses de filières et de fonctionnement. L'application rigoureuse de ce plan et la mobilisation des recettes d'apprentissage de formations ouvertes en partenariat avec l'I.U.T de Sénart Fontainebleau et avec la FSEG nous ont permis dès 2014 de rééquilibrer notre budget qui sera cette année, pour la troisième année consécutive, à l'équilibre.
Cette gestion rigoureuse nous a permis de légitimer et de défendre une offre de formation ambitieuse et vigilante.

Ambitieuse, car relevant le double défi de la remédiation et de l'excellence. Dans un bassin de recrutement difficile pour les LLSH, qui accueillent chaque année une proportion considérable de bacs pro et techno parmi leurs primo entrants, nous n'avons ménagé aucun des dispositifs pouvant faciliter la transition délicate pour ces étudiants entre le lycée et l'université. Mais nous avons voulu offrir à tous nos étudiants les mêmes formations haut de gamme que d'autres universités du centre de Paris : un riche éventail de doubles licences dont la dernière-née, médecine philosophie, est à ma connaissance unique en France, et une CPGE littéraire partenariale, dont il existe également à ce jour peu d'exemples, avec le lycée Léon Blum de Créteil, qui a déjà fait intégrer dans les Ecoles Normales Supérieures de Paris et de Lyon, et dans d'autres écoles de la banque d'épreuves littéraires communes, de nombreux étudiants cristoliens.
Mais une offre de formations aussi bien vigilante : celle que nous avons construite pour le contrat 2015-2019 ayant été scrupuleusement financée dans le cadre budgétaire contraint que j'ai évoqué, nous ne l'avons pas laissé amputer des licences d'allemand et de philosophie qui, à la rentrée 2014, en avait été supprimées. Avec le soutien des composantes partenaires des LLSH et de toutes les organisations étudiantes, nous avons contraint le Conseil académique du 6 octobre 2014 à les y réintégrer.
La création en 2010 d'une Commission recherche composée d'élus du conseil, des directeurs de laboratoires et de la directrice de l'école doctorale a clairement affiché l'ambition de mon équipe de conduire dans une UFR de plein exercice une politique de formation et de recherche, dont un autre acte important a été la structuration d'un pôle d'appui à la recherche destiné à faciliter l'organisation et la logistique des manifestations des EA, mais aussi à aider les enseignants-chercheurs à monter des projets et à développer une culture de réponse aux appels à projet dont ils étaient peu familiers. J'aurai jusqu'à la fin de mon mandat bataillé contre la scission de la formation et de la recherche dans des composantes universitaires à deux vitesses, mini CNRS contre collèges de proximité, et pour les UFR, seules garantes dans la loi de l'enseignement adossé à la recherche et de la gouvernance démocratique qui ont fondé l'université.
L'internationalisation de la faculté est allée croissant au cours des cinq dernières années, avec plus de 125 accords ERAMUS plus renouvelés ou créés sur les 240 de l'UPEC, l'appui à une francophonie ouverte sur toutes les aires culturelles, l'ouverture de nouvelles mobilités anglophones et le développement des cursus internationalisés sous la forme de quatre nouveaux masters en double diplomation.
J'ai commencé ce rapide résumé de mon décanat avec les étudiants et la réorganisation de leur accueil au début de mon mandat. Il est normal que je le termine avec eux, qui auront été la priorité constante de mon équipe et de sa politique résolument pédagogique dont nos « JP », les journées pédagogiques de la faculté, auront été la vitrine. Organisées une ou deux fois par an sur des questions d'actualité, elles réunissent les enseignants de tous nos départements qui débattent et évaluent leurs pratiques avec les étudiants, avant de les confronter aux analyses et réflexions de spécialistes de ces questions. Elles ont été saluées par plusieurs dépêches de l'AEF et articles de presse.
La vie étudiante et l'animation d'un campus un peu terne ont été aussi l'une de nos préoccupations. Je suis heureuse et fière que les « L de la nuit », événement tout à la fois poétique et institutionnel, pédagogique et culturel, qui une fois par an réunit les étudiants, les enseignants et les personnels administratifs de la faculté et tous les amis des lettres, arts, et sciences humaines pour une fête des pratiques artistiques qui nourrissent et prolongent nos enseignements soit devenu depuis 2013 le principal événement pédagogique, culturel, et festif de Campus centre.
Vie étudiante, internationalisation et articulation de la formation et de la recherche, administration, gestion, je crois avoir fait le tour à la faculté de pas mal de questions de politique universitaire, que j'ai aussi envisagées à l'échelle de toutes les universités, à la Conférence des doyens et directeurs des UFR de lettres, langues, arts, sciences humaines et sciences sociales (CDUL) où j'ai eu pendant plusieurs années des responsabilités. J'ai aussi abordé ces questions de façon transversale dans notre université, dans les groupes de travail inter- composantes et dans les commissions interuniversités auxquelles j'ai toujours accepté de participer : Comité de pilotage de l'ESPE, de la MISSH, groupes de réflexion comme celui sur le modèle économique et de développement (MED), où j'ai plaidé pour que l'UPEC garde un modèle économique universitaire, qui n'asphyxie pas des formations incapables de s'autofinancer mais sans lesquelles il n'y a pas de véritable université, commissions de

préfiguration d'une université fusionnée avec l'UPEM, en particulier la commission Gouvernance, où j'ai, avec le Directeur de l'IUT Créteil Vitry, défendu là encore le seul modèle universitaire des UFR.
C'est donc mon expérience de terrain d'une composante, autant que celle des conseils centraux et de toutes les instances où ont été débattus au cours des dernières années les enjeux importants de notre université, que je mettrai, si vous m'élisez à la vice-présidence du Conseil d'Administration, au service des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs de l'UPEC, ainsi que du programme tracé par Olivier Montagne.
J'ajouterai deux choses sur la façon dont, si vous m'élisez, j'aimerais fonctionner. A la faculté des LLSH, j'ai mis en place et animé pendant cinq ans une direction plurielle avec trois vices-doyens, un assesseur, et une responsable administrative en charge de domaines de compétences autant que de responsabilités. Je l'ai fait, comme je l'ai souvent expliqué, parce que, dans l'université technocratique et managériale dans laquelle nous devons désormais travailler, le temps des hyper-doyens me semble révolu. Le temps est aux équipes, à la collégialité et à la subsidiarité. Je n'envisage pas de fonctionner autrement si je suis élue à la tête du Conseil d'Administration, où je souhaite m'entourer de la même façon d'assesseurs en charge de domaines de compétences comme de responsabilités. Je solliciterai dans les jours ou dans les semaines qui viennent, en accord avec le Président, des collègues pour m'épauler pour le budget, les ressources humaines, les affaires juridiques, le patrimoine et les conférences sociales et territoriales.
J'ai pris la tête en 2010 d'une composante divisée à la suite du long mouvement des universités de 2009 et à la suite d'élections où deux listes s'étaient opposées. En 2014, un nouveau conseil a été élu sur une liste de consensus et le nouveau doyen a, un an après, été plébiscité. Cela n'a pas été une mince satisfaction pour moi que de laisser notre composante, naguère divisée, unie et solidairement soudée en 2015, autour des enjeux communs aux lettres, aux langues, et aux sciences humaines.
Auprès de tous ceux d'entre vous qui ont été élus en 2016 au CA, sur quelle que liste que ce soit, je prends l'engagement que j'avais pris en 2010 auprès des élus de LLSH de travailler avec tous les collègues de bonne volonté qui souhaiteront relever, avec Olivier Montagne et moi, les défis des quatre prochaines années et choisir le meilleur pour notre université.
Je vous remercie.
(Applaudissements.)
M. LE PRESIDENT.- Merci. Je propose de passer à quelques questions, avant d'aborder l'organisation pratique du vote qui sera exposée par François Tavernier.
M. CUESTA.- Merci pour ton exposé. Quelle politique d'emploi pensez-vous mener pour les BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs, dans le cadre d'un budget contraint et d'absence, comme c'est le cas aujourd'hui, de postes proposés par l'état ? Comment faire pour gérer une politique d'emploi ? Quelles idées as-tu sur ce point dans le cadre d'emplois publics qui ne sont pas attribués aujourd'hui, où toutes les forces sont chez vous, comme cela avait déjà été dit à d'autres époques ?
Mme BOIVIN.- Cela fait un petit moment que la situation est celle que tu décris et que l'Etat ne nous donne plus d'emplois. Je pense que tu nous connais assez et que tu connais assez la politique qui a été la mienne comme directrice de composante pour être certain que la préservation des emplois restera ma priorité, et que je me situerai, de ce point de vue, dans la continuité de l'équipe précédente qui a préservé les emplois d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS. Si apparaissent à un moment des moyens de changer la donne, comme tout le monde le souhaite depuis plusieurs années, nous ferons tout pour aller à la chasse aux emplois qui, encore une fois dans une situation qui n'est pas nouvelle, resteront notre priorité.
Mme OLLIVIER-YANIV.- Pour compléter la question de Christian, nous nous doutons bien qu'une nouvelle présidence va faire en sorte de préserver l'emploi pour son établissement, dans un contexte très fortement contraint. Derrière la question évoquée de manière générale, il y avait la question de comment envisagez-vous les manières de travailler pour arbitrer, gérer les demandes de postes entre les différentes composantes, quelle est votre position, les perspectives sur les transformations des postes d'enseignants-chercheurs en BIATSS ou réciproquement qui peuvent parfois se justifier. Ce sont plutôt ces aspects, plus précis, je pense, qui pouvaient être...
Mme BOIVIN.- Cette question est intéressante mais un peu prématurée. La nouvelle équipe se met en place. Elle va d'abord être complétée. Pour le moment, ou plutôt dans un moment,

nous sommes/serons peut-être deux, mais il est évident que la politique d'emploi se réfléchira et se décidera à plus de deux. Comme ancienne directrice de composante, j'ai des idées relativement précises sur le sujet et vous savez par exemple que je ne suis guère favorable à la transformation d'emplois d'enseignants-chercheurs en emplois de BIATSS. Cependant je ne suis plus directrice de composantes et ce sera le travail de la nouvelle équipe que de réfléchir aux priorités autant qu'aux modalités de décision qui seront les siennes sur la politique d'emploi.

Mme ALBANESE.- Je voudrais réagir et afficher ma surprise de constater que, pour l'instant, vous serez peut-être deux et peut-être complétés.

Mme BOIVIN.- Pas peut-être, nous allons être complétés.

Mme ALBANESE.- Je ne peux que l'espérer. Cela fait écho à la surprise de votre candidature aujourd'hui, qui n'a pas forcément été préparée, discutée, et présentée antérieurement par le candidat, par Olivier Montagne, le nouveau Président d'université qui, à l'issue de son élection, n'avait pas directement affiché son équipe. Je vois que vous êtes candidate aujourd'hui et nous espérons que nous aurons d'autres candidats sur les vice-présidences des autres conseils. J'ai noté que vous aviez mentionné que vous ne souhaitiez plus qu'il y ait d'hyper-doyens.

Mme BOIVIN.- Non. Je n'ai pas souhaité être une hyper-doyenne, ce qui est différent. Je pense que les directeurs de composantes sont assez grands pour savoir ce qu'ils ont à faire.

Mme ALBANESE.- J'ai cru comprendre que vous mentionniez que vous ne souhaitiez plus qu'il y ait d'hyper-doyens et que vous souhaitiez travailler en équipe et en concertation. Pour envisager une politique d'université, il est important de faire des choix stratégiques sur la base d'un projet. Je note que vous nous avez présenté un bilan de directrice de composantes. Très peu d'éléments ont été annoncés en termes de projection de projets de politique, de stratégie politique de vice-président de CA sur des axes importants, comme des éléments évoqués très récemment dans une dépêche AEF où l'on a appris différentes orientations de la politique de Monsieur Montagne. Il répondait à des questions que nous avions par ailleurs posées en CA il y a deux semaines, et pour lesquelles nous avons eu très peu d'information. Pour aller plus loin, au-delà de la critique de la méthode, quelles seront vos priorités en termes de vice-président de CA pour accompagner la politique de Monsieur Montagne, en termes de projets ?

Mme BOIVIN.- J'ai présenté ma candidature et essayé de présenter aux administrateurs du CA l'expérience et les états de service qui peuvent éventuellement les amener à voter pour moi à cette fonction lourde, une fonction tout terrain, comme celle de directrice de composante. Ma stratégie sera celle de l'équipe à laquelle j'ai accepté de participer, et pour laquelle Olivier Montagne a déjà tracé un certain nombre de perspectives, non seulement dans sa profession de foi mais aussi dans des déclarations intervenues depuis son élection. Je pense que le rôle d'un vice-président du Conseil d'Administration est d'abord d'être aux service de toutes les catégories de personnels de son université et au service d'un projet auquel il contribue, mais dont il n'a pas à esquisser seul les priorités.

M. LE PRESIDENT.- J'ajouterai dans le domaine des trois questions venant d'être posées, je répète que je m'engage à ce qu'en lien avec les composantes, les visites sur site et un état des lieux précis soient réalisés avant que nous puissions dessiner une politique avec certaines priorités. C'est sur la base des discussions avec les personnels des composantes, les enseignants-chercheurs, les BIATSS, les directions, que nous tracerons cette politique tant en termes de personnels que de stratégie. Avez-vous d'autres questions ?

M. MOIGNARD.- Une question en référence à la dépêche qu'évoquait ma collègue, qui fait part d'une priorité forte d'Olivier Montagne à la rationalisation de l'utilisation des locaux, à une évolution aussi d'une forme d'implantation de notre université, dont nous savons que l'une des caractéristiques est d'être très étendue sur des territoires pluriels, où cela pose de vraies contraintes en termes d'organisation, d'équilibre, etc. Comment comptez-vous accompagner cette priorité à la rationalisation des locaux et cette redéfinition du déploiement de l'UPEC sur notre territoire Est francilien ?

Mme BOIVIN.- Essentiellement en choisissant un bon assesseur. A la faculté des lettres, vous le savez, j'ai eu comme vice-doyen quelqu'un qui est devenu assesseur en charge du patrimoine. Je sais m'entourer, sur des questions complexes ou que je connais mal, de gens plus compétents que moi. Cette université multisites gère cette question en fonction des priorités des équipes successives. Je n'ai pas été spécialement contente, comme directrice de composante, de la gestion du patrimoine et des locaux des dernières années. Il n'empêche

que, comme vient de le dire Olivier, avant de redessiner les priorités dans ce domaine comme dans d'autres, il va falloir aller voir chaque composante, faire le bilan et faire le point de leurs besoins et de leurs priorités à l'échelle, cette fois, de toute l'université.
M. LE PRESIDENT.- Si je peux rajouter un mot, au-delà de la politique des personnels, on élargit à l'évaluation et à l'état des lieux qui doivent être faits avec le service du patrimoine, et l'aide d'un assesseur compétent. Au-delà des personnels BIATSS et des enseignants-chercheurs, il est extrêmement important d'avoir une remontée d'informations de la part des étudiants sur chacun des sites, pour penser non seulement la rationalisation, mais également l'amélioration des conditions d'études et de de travail, en particulier d'équipements pédagogiques présentant un peu de retard sur certains sites de notre université. Je pense qu'il y a une mise à niveau qui devrait permettre d'avoir un impact sur la rationalisation de l'utilisation des surfaces. En ce qui concerne l'étendue géographique de notre université, il n'est pas question de laisser des sites délocalisés sans politique. Je visiterai ces sites. Ils sont dans le périmètre de l'UPEC. Il ne faudra pas les négliger.
M. CUESTA.- Une précision, un schéma directeur a été adopté donnant déjà des éléments précis sur ce point.
M. SABATER.- C'est une question naïve, par rapport à l'évaluation dont vous nous parlez, il semble nécessaire au préalable, par rapport à une orientation, d'évaluer où nous en sommes. Comment allez-vous effectuer cette évaluation, sur quelles bases ? Allez-vous faire appel à des expertises ? Allez-vous faire appel à des questionnaires ? En tout état de cause, l'évaluation peut se faire sur différentes méthodes. Certaines sont plus précises, et donnent plus d'éléments de finesse par rapport à cette évaluation. Pour développer des politiques, il faut déjà partir sur des bases sur lesquelles on s'assoie au départ.
M. LE PRESIDENT.- Si la question s'adresse à moi, je pense qu'il va falloir travailler avec le service du patrimoine pour déterminer la méthode. Je souhaite que les entrées d'informations soient multiples de la part des étudiants, de la part des personnels administratifs, de la scolarité, de la part des services techniques également. Il faudra travailler non seulement à une enquête et à un chiffrage avec l'ensemble de ces acteurs, mais il faut aussi, je pense, laisser de la place au qualitatif. C'est au cours de visites de sites, prolongées, sur toute une journée, que je souhaite avoir des remontées d'informations qualitatives.
Mme ALBANESE.- La question venant d'être posée fait écho à une question que j'avais sur le projet que vous avez d'établir une conférence sociale, qui interroge sur la méthode, effectivement, parce que vous avez largement évoqué le fait que vous alliez consulter l'intégralité des personnels et des usagers sur l'intégralité des sites. Cela pose la question de la méthode. Cela pose aussi la question du calendrier dans lequel vous vous projetez pour définir ce projet concerté, avec la pression des enjeux de territoires, des enjeux nationaux sur le positionnement d'une université comme la nôtre. Quel est votre calendrier sur cette conférence sociale ? Quelle place aura le CT dans ces éléments de consultation ? Comment envisagez-vous la méthode et le calendrier pour ces éléments de concertation ? Quand pensez-vous pouvoir nous présenter des lignes directrices de votre projet et surtout de vos priorités ? Cette question s'adresse en premier lieu à la candidate à la vice-Présidence du CA.
Mme BOIVIN.- Notre idée est d'abord de faire retomber la pression que vous évoquez et de prendre un peu de temps. Nous changeons d'équipe et de politique. D'abord, nous nous arrêtons, nous complétons notre équipe, nous réfléchissons, nous consultons, nous nous concertons. Je pense que, sur la conférence sociale, Olivier souhaitera répondre. Cela me paraît une excellente idée qu'il y ait une fois par an un lieu d'échanges, de débats, avec tous les représentants des syndicats, étudiants, enseignants, des personnels, sur les grands sujets de l'université. Moi, comme enseignant-chercheur, c'est une chose à laquelle j'ai aspiré. Pour le reste, nous disons, comme je l'ai dit, stop à la pression. La fuite en avant et la dictature de l'urgence ont été rejetées, je pense, par une majorité d'électeurs. Nous allons prendre le temps de réfléchir dans une situation dont personne n'ignore la complexité ni que la voie est étroite. Pour essayer de choisir précisément la meilleure voie, nous devons d'abord nous arrêter et consulter.
M. WOLKENSTEIN.- J'imagine que ceci concerne également le processus de fusion, qui n'a pas été évoqué dans ton discours.
Mme BOIVIN.- En effet, car, encore une fois, j'entre dans une équipe dont j'accepte et dont je partage les options et la ligne directrice qui a déjà été largement et suffisamment

publicisée. Pour la fusion, c'est exactement la même chose. Un processus s'arrête. Avant qu'un autre ne lui soit substitué, il est urgent d'attendre, il est urgent de travailler, d'examiner toutes les alternatives, de les peser, de se concerter avec les acteurs aussi bien de la politique de notre université que de la future politique territoriale. Nous allons travailler. Il faut nous laisser le temps de le faire et de faire des propositions, qui, lorsqu'elles seront suffisamment argumentées et étayées par nos échanges avec l'ensemble des acteurs de l'université, seront soumises comme elles doivent l'être aux conseils et aux instances qui doivent les trancher dans une université.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons pouvoir passer aux explications sur les modalités du scrutin. *(Projection de diapositives.)*

M. TAVERNIER.- Je serai très rapide. Elles diffèrent assez peu de celles que nous vous avons déjà présentées lors de la dernière séance. Sont électeurs les membres du Conseil d'Administration, soit 33 personnes réparties comme suit, je vous épargne la lecture de cette liste, et ne sont pas électeurs la représentante de la rectrice et les membres invités.

Pour la composition du bureau de vote, pas de modifications, ni des modalités, ni des personnes par rapport à la séance précédente, sauf que, cette fois-ci, c'est Monsieur le Président qui est président. Les assesseurs sont le plus âgé et le plus jeune des autres membres non-candidats à l'élection. Pour les règles de procuration, un membre du Conseil d'Administration empêché peut donner procuration à un autre membre quel que soit le collège électoral. En cas d'empêchement de son suppléant, un représentant titulaire des usagers peut donner procuration à un autre membre ayant voix délibérative, c'est-à-dire soit à un autre titulaire, soit à un suppléant dont le titulaire associé est absent. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Pour le déroulement du vote, le vice-président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration physiques ou représentés, soit 17 voix. Chaque votant est appelé à se présenter à la table de vote, muni de son matériel de vote, et à exprimer son choix. Les porteurs de procurations sont appelés sur le nom de leurs mandants. Un électeur arrivant en cours de séance peut voter jusqu'au dépôt dans l'urne du bulletin du dernier électeur appelé à voter, sauf s'il a déjà voté par procuration. Sont considérés comme nuls les bulletins blancs, les bulletins sans enveloppe, les enveloppes comportant plusieurs bulletins différents, les bulletins ou enveloppes portant des signes de reconnaissance et les bulletins portant le nom de personnes n'ayant pas fait acte de candidature. Pour le dépouillement, à l'issue du scrutin, le dépouillement est effectué par le bureau de vote, en présence des électrices et des électeurs, et des candidates et candidats.

Si l'élection n'est pas acquise, il est de nouveau procédé au vote.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons faire un point sur les procurations.

M. BLANC.- Madame GUELTON a la procuration de Monsieur BICHERON.

Madame OLLIVIER-YANIV a la procuration de Monsieur HITTINGER et de Madame HABIB.

Monsieur GIRAL a la procuration de Madame LE LAGADEC.

Madame GROS a la procuration de Monsieur TRUDY.

Mme CHEVALIER.- Il manque une procuration, qui vous a été adressée avec copie, celle d'Anthony CHOUMERT.

M. BLANC.- Je ne suis pas au courant.

Madame CHEVALIER a la procuration de Monsieur CHOUMERT.

Les assesseurs sont Mme SERT et M. BURR.

M. LE PRESIDENT.- L'enveloppe contient un bulletin sur lequel est noté l'objet du vote. Il est prévu que vous puissiez noter dans l'isoloir le nom de la candidate Jeanne-Marie BOIVIN. Le nom peut suffire pour gagner un peu de temps.

Deux personnes sont absentes, Didier DOUSSET n'a pas donné de procuration, et Victoria MARECAILLE, collège usagers, n'a pas donné de procuration.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Nous avons 31 enveloppes.

Il est procédé au dépouillement des bulletins contenus dans l'urne.

Résultat du vote à bulletin secret :

21 bulletins pour Jeanne-Marie BOIVIN

7 bulletins nuls

3 bulletins blancs

(31 bulletins recueillis dans l'urne).

Le Conseil d'administration a élu, à la majorité absolue des membres, Jeanne-Marie BOIVIN en qualité de vice-présidente du Conseil d'administration.

2 - QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

2- 1 – Approbation de l'exécution budgétaire pour l'année 2015

(Projection de diapositives.)

Mme PASQUIER.- Je vais vous donner des éléments de synthèse concernant l'exécution budgétaire de l'exercice 2015. Nous avons constaté en 2015 des ressources à hauteur de 225 M€, 224,5 M€, exactement.

Ces ressources ont été en forte progression depuis 2012, 5 % d'augmentation, plus de 10 M€ supplémentaires, même si nous pouvons noter que, sur l'exercice 2015, cette augmentation est moindre que sur les exercices précédents.

Les subventions de l'Etat continuent à progresser, 1 M€ supplémentaire en 2015 par rapport à 2014. En revanche, nous constatons une réduction des ressources propres de l'établissement, à hauteur de moins 2 % par rapport à 2014, même si, depuis quatre ans, ces ressources propres avaient fortement augmenté. Cela avait augmenté d'environ 20 %.

Vous voyez le poids que représentent les dotations de l'Etat par rapport à l'ensemble de ces ressources, 189 M€, soit 84 % de l'ensemble, et les ressources propres, 16 % de l'ensemble.

Si nous regardons l'évolution du poids des ressources propres par rapport à l'ensemble des recettes, nous atteignons, en 2015, 15,8 % de l'ensemble des recettes, contre 13,8 % en 2012, même si nous constatons une légère décroissance par rapport à 2014.

Ces ressources propres sont constituées essentiellement des prestations liées aux activités de formation ou de recherche à hauteur de 30,6 M€. Les recettes liées aux formations par l'apprentissage constituent le poids le plus important au sein de ces prestations, c'est à peu près 10 M€ en 2014. C'est en réduction en 2015, 600 000 € de moins, dont la moitié au titre d'une réduction de la péréquation qui est allouée par le CFA Sup 2000 sur l'ensemble des composantes qui délivrent les formations.

Ensuite, le poids le plus important de ces recettes concerne les contrats de recherche. Vous voyez la forte évolution depuis 2012 mais, de nouveau, il y a une légère diminution en 2015 par rapport à 2014, environ 200 000 € de moins. Le troisième poste important concerne les droits d'inscription. Cette année, cela dépasse les recettes de formation continue et de VAE, presque 5 M€. En réalité, il n'y a pas de diminution du nombre d'étudiants à l'UPEC, mais simplement nous pouvons constater un accroissement du nombre de boursiers et, en conséquence, une réduction des étudiants payant les droits.

Sur le versement de la taxe d'apprentissage, nous sommes un peu en dessous de 1 M€, légère décroissance, même si nous nous attendions à une réduction encore plus importante de cette taxe.

En dehors de ces prestations de formation et de recherche, nous avons par ailleurs des subventions publiques, à hauteur de 4,8 M€ sur 2015. C'est en progression de 600 000 €. Il s'agit le plus souvent d'opérations affectées, notamment des opérations pluriannuelles, que ce soit des opérations de restructuration des locaux, mais aussi notamment les bourses de mobilité des étudiants ou des opérations type IDEA.

Si nous regardons maintenant la situation des dépenses sur l'exercice 2015, la photographie de nos dépenses, nous avons 240 M€ au total. Vous voyez que la masse salariale a un poids très important, presque 180 M€, 179 M€. Cela représente 75 % de l'ensemble des dépenses. Le fonctionnement, 35 M€, soit 14 % de l'ensemble des dépenses. Les charges d'amortissement et provisions, 17 M€. C'est un poids non négligeable. Et vous avez les investissements cette année, les investissements matériels, à hauteur de 3 M€ seulement. En revanche, pour les travaux, c'est à peu près 7 M€ sur 2015. Si nous retirons les amortissements et les provisions, qui sont des dépenses dites non décaissables, vous avez l'ensemble des dépenses décaissables à hauteur de 223 M€.

Ici, vous voyez l'évolution des dépenses par enveloppe. Globalement, entre 2012 et 2015, l'ensemble de ces dépenses ont été majorées de plus de 8 M€, 8,7 M€. La masse salariale correspond à la part la plus importante de l'évolution. La masse salariale a progressé, depuis 2012, de 8,4 M€, alors même que, sur les autres postes de dépenses notamment les charges de fonctionnement, nous constatons une réduction, après quelques années de stabilité de nos charges de fonctionnement. Nous étions aux alentours de 35,4 M€. Cette année, nous

avons une réduction de ces charges. Nous avons 700 000 € de moins sur l'ensemble de la période. Nous pouvons aussi noter que sur les dépenses d'investissements hors travaux, c'est forcément très variable d'un exercice à l'autre. Néanmoins, en 2015, nous avons peu investi au regard des années antérieures. Sur les dépenses de travaux, depuis deux ans, cela reste très stable, à hauteur de 6,5 M€.
Ici, vous avez juste la comparaison des deux derniers exercices. Vous voyez que c'est uniquement sur la masse salariale que nous constatons une augmentation entre 2014 et 2015.
Si nous regardons la masse salariale, puisque c'est le poids le plus important, et si nous rajoutons au montant de la masse salariale, qui est dans le budget de l'UPEC, ce qui est versé à la COMUE pour la rémunération des contrats doctoraux, gérés à la COMUE, nous avons une masse salariale globale de presque 182 M€ qui représente par rapport au budget, hors investissements cette fois pour comparer des choses plus stables, 79 % de ce budget hors investissement. Cela représentait 78,3 % en 2012. Nous augmentons chaque année le poids de la masse salariale sur l'ensemble du budget. Vous avez le détail de cette masse salariale, l'augmentation des 8,4 M€ se traduit par une augmentation des rémunérations principales, 2,3 M€ d'augmentation. En revanche, nous avons une réduction des rémunérations accessoires, c'est-à-dire essentiellement les heures complémentaires, les vacations pédagogiques, les vacations administratives. Nous pouvons noter une augmentation non négligeable sur le poste primes et indemnités, 600 000 € de plus, sur l'ensemble de la période. Et, évidemment, il y a une augmentation très notable sur les charges de ces rémunérations et essentiellement sur le poste pensions civiles qui concerne la retraite pour les personnels titulaires. Nous le verrons tout à l'heure, en effet, notre population a changé sur cette période. Nous avons beaucoup augmenté le nombre de personnes titulaires rémunérées sur l'ensemble de la période.
Si nous regardons la masse salariale par activités, nous constatons que c'est relativement stable sur un certain nombre d'activités. C'est en augmentation sur l'activité recherche. Cela représente 27,3 % de l'ensemble de la masse salariale. C'est à mettre au regard d'une part de la transformation de postes d'enseignants du second degré en postes d'enseignants-chercheurs, notamment à l'ESPE, et aussi en recrutements de personnels, CDD, sur des contrats de recherche. Le poids est plus important sur l'activité recherche. De la même façon, nous pouvons aussi noter que, sur l'aspect documentation, nous sommes en augmentation chaque année du poids de la masse salariale.
Si nous regardons la masse salariale par populations, vous voyez que les rémunérations des enseignants et enseignants chercheurs, hors heures complémentaires, représentent 116 M€ de l'ensemble. C'est la part la plus importante. Les BIATSS, 47 M€. Tout ce qui est contrats de courte durée, sur des contrats recherche, 3,2 M€. L'ensemble de ces postes est en augmentation sur ces dernières années. Toutes ces rémunérations consomment des emplois. En revanche, certaines rémunérations ne consomment pas d'emplois. Il s'agit de tout ce qui est rémunérations accessoires, c'est-à-dire les vacations administratives, notamment au titre des contrats étudiants, mais aussi les vacations pédagogiques ou les heures complémentaires qui étaient en légère diminution.
Si nous regardons à présent le suivi de la consommation des emplois, qui nous renseigne sur les emplois rémunérés par l'UPEC, en 2015, nous avons consommé, en emplois, 2548 Equivalents Temps Plein Travaillé (ETPT). C'est vu au travers de la paye, en moyenne, dans l'année. Cela représente 35 ETPT de plus qu'en 2012, avec une partie qui est déléguée à la COMUE, c'est-à-dire les contrats doctoraux. Sur la masse salariale de l'UPEC, nous avons rémunéré 2463 Equivalent Temps Plein Travaillé dans l'année, soit 46 emplois de plus qu'en 2012, essentiellement sur les emplois d'enseignants, enseignants-chercheurs où nous avons 29 emplois supplémentaires rémunérés, et 16 sur des contrats de courte durée de chercheurs contractuels.
Sur la population BIATSS, la comparaison est pratiquement égale à celle de 2012, en revanche, le type de population a particulièrement bougé puisque nous avons beaucoup titularisé de personnels BIATSS. En conséquence, vous voyez que nous avons rémunéré, sur l'ensemble de la période, 68 titulaires de plus qu'en 2012. A l'inverse, nous avons rémunéré moins de contractuels, 22. Nous retrouvons bien notre solde de 46 sur la masse salariale de l'UPEC. Il faut noter que le poids des personnels titulaires rémunérés par l'établissement est important au regard d'autres établissements, puisque cela représente pratiquement 80 % des emplois rémunérés, 79 % exactement.

Juste un petit point sur l'évolution des dépenses d'investissements, même si, en l'occurrence, il est difficile de comparer parce que c'est forcément beaucoup plus variable d'un exercice sur l'autre. Nous le voyons, notamment, en matière d'acquisition de matériels recherche où 2015 a été une année assez faible de ce point de vue, alors que 2014 avait été particulièrement importante.
Sur le matériel hors recherche, c'est-à-dire le matériel pour des besoins pédagogiques ou du matériel informatique ou autre, nous constatons plutôt une stabilité chaque année, même s'il y a une légère décroissance sur les deux dernières années.
Pour les travaux immobiliers, nous avons plus de 6 M€ sur trois ans, sur l'ensemble de la période.
Ces investissements sont financés, soit par des subventions spécifiques d'investissement, les collectivités territoriales ou d'autres organismes, mais aussi par notre autofinancement. Vous voyez l'évolution de la part de l'autofinancement sur les investissements constatés. Nous avons autofinancé à peu près 6 M€ sur 2015.
Ces investissements vont générer des charges d'amortissements, variables selon la nature du matériel ou bien la nature des travaux. Cela se situe entre 5 ans et 50 ans. Vous voyez que cela représente environ 16 M€ chaque année, avec également un mécanisme d'amortissement des subventions ayant financé ces biens, que nous retrouvons au niveau des reprises sur amortissement à hauteur de 12,5 M€.
En conclusion, le solde budgétaire de cet amortissement, c'est la différence entre les deux, c'est-à-dire 3,5 M€.
La photographie des dépenses 2015 par grandes activités. Vous voyez que les dépenses affectées directement aux formations représentent 49 % de l'ensemble. La recherche, 25 %. Il y a eu un accroissement ces dernières années. Cela représentait 23 % voici quelques années. Cela représente maintenant 25 %. Toutes les dépenses liées à la documentation, que ce soit sur l'activité de formation ou de recherche, représentent 3 % de l'ensemble. L'immobilier a un poids important, 11 %, soit presque 24 M€ en 2015. Le pilotage représente 11 % de l'ensemble. Ce sont des dépenses communes pour la formation et la recherche. Enfin, la vie étudiante représente 2,6 M€, en 2015.
Vous avez l'évolution entre 2014 et 2015. Bleu pour 2014 et rouge pour 2015. Vous voyez que dans tous les domaines, mis à part l'activité documentaire, nous sommes plutôt en légère diminution par rapport à 2014. Ces dépenses regroupent l'ensemble des dépenses masse salariale, fonctionnement, et investissement.
Pour autant, les moyens ayant été mis à disposition dans le budget 2015 de l'établissement étaient supérieurs aux montants constatés 2014.
Pourquoi sommes-nous en dessous ? L'exécution des prévisions a été moindre sur 2015 que sur 2014. Vous avez en bleu, 2014. Vous voyez que dans toutes les activités, sauf pour la documentation, l'exécution a été moins importante en 2015 qu'en 2014. Hors investissement, l'UPEC a exécuté ses prévisions budgétaires à hauteur de 97,3 % contre 98,4 % en 2014. Nous avons pratiquement perdu un point sur les dépenses.
En investissement, nous avons perdu davantage. Nous avons réalisé 65 % seulement des prévisions de ces dépenses d'investissements, même si 83 % de ces prévisions avaient été engagés. Cependant, compte tenu notamment des délais de livraison, nous n'avons pu rattacher à l'exercice que 65 % de ces prévisions.
Du côté des recettes, nos prévisions de recettes ont été exécutées et réalisées à un peu moins de 99 %, 98,9 %, contre 99,6 % en 2014. Encore une fois, nous avons une réduction de notre exécution, même si elle est moindre que celle au niveau des dépenses. Même si nous baissons en exécution, nous savons que ces taux d'exécution sont relativement corrects.
Dans la mesure où nous avons un meilleur taux d'exécution des produits que des charges, nous générons, en conséquence, au niveau de l'établissement, un résultat excédentaire. Pour 2015, ce résultat excédentaire s'établit à hauteur de 3,6 M€. Tous ces taux d'exécution sont des moyennes au niveau de l'établissement. Au niveau de chaque unité budgétaire, qu'il s'agisse des composantes ou des unités budgétaires centrales, les taux d'exécution peuvent être plus contrastés. Ces prévisions de recettes varient de 85 % à 102 % selon ces unités budgétaires, alors même que nous arrivons à 99 % sur l'ensemble.
En dépenses également, selon les unités budgétaires, nous pouvons avoir des taux d'exécution à 80 % seulement, ou à 101 % pour une unité budgétaire. Globalement, en moyenne, nous pouvons dire que le budget a été exécuté à hauteur de 92,1 % pour l'ensemble des composantes, et 98,1 % en central.

Tout cela nous amène à la détermination du résultat de l'exercice. Je ne vais pas m'appesantir. Philippe VERSCHEURE va vous présenter beaucoup plus en détail l'ensemble de ces chiffres.
Les dépenses de fonctionnement, 230,1 M€ constatés hors investissement et les recettes de fonctionnement, 233,7 M€, donnent un résultat excédentaire de 3,6 M€. Comme nous avons moins bien exécuté nos dépenses que nos ressources, par rapport à l'année antérieure, l'excédent augmente d'environ 26 % par rapport à 2014.
Cet excédent va être l'un des éléments constitutifs de notre capacité d'autofinancement, CAF, qui va servir à financer nos investissements. L'excédent, plus toutes les écritures d'amortissement viennent abonder la CAF. Nous avons 7,7 M€ de capacité d'autofinancement, comme en 2014. Cela reste très stable. Nous avons constaté nos ressources d'investissements, c'est-à-dire des subventions d'investissements fléchés sur des opérations particulières, à hauteur de 3,7 M€. Cette augmentation est non négligeable par rapport à l'année antérieure. Cependant, nous avons plus de ressources en investissements, environ 11 M€ de ressources, alors même que nous avons constaté, en dépenses, que 9,6 M€. La différence entre les deux va venir abonder en réalité notre fonds de roulement. Nous abondons notre fonds de roulement de 1,7 M€, 1,8 M€, alors que nous avions prévu, dans le budget 2015, un prélèvement sur fonds de roulement de 6,6 M€. Comme nous n'avons pas réalisé nos investissements, nous ne prélevons pas, mais au contraire nous abondons notre fonds de roulement.
Ce fonds de roulement avait été constaté fin 2014 à 25,4 M€. Il va s'établir, au 31 décembre 2015, à 27,1 M€. Un jour de fonctionnement 2015 représente 591 900 €, à peu près 600 000 €, pour chaque jour de fonctionnement. Ce fonds de roulement représente l'équivalent de 46 jours de fonctionnement. Ce fonds de roulement est prévu pour financer nos investissements.
M. LE PRESIDENT.- Merci pour cette présentation extrêmement claire.
Y a-t-il des questions ou des demandes d'éclaircissements ?
Mme GROS.- Vous avez indiqué qu'il y avait eu une baisse des ressources d'apprentissage notamment celles liées à la péréquation. Serait-il possible d'avoir plus de précisions ?
Mme PASQUIER.- Le CFA Sup 2000 finance les formations selon le nombre d'apprentis, le volume horaire des formations. C'est proportionnel au nombre d'apprentis. Par ailleurs, le CFA Sup 2000 verse une péréquation aux composantes et aux filières qui développent des formations, mais plus sur des critères de qualité. En réalité, le montant global de la péréquation dont disposait le CFA, est inférieur à l'année précédente et, par voie de conséquence, il a versé à l'UPEC moins de péréquation. Cela faisait à peu près 300 000 € de moins. Par définition, cet élément est variable C'est de la perception de taxes, qui est mutualisée, qui n'est pas fléchée sur une formation, et qui peut, par définition, être plus ou moins variable selon les exercices.
M. CUESTA.- Pour préciser encore plus les choses sur ce point, vis-à-vis de l'apprentissage, il va falloir regarder les années successives, mais cette année il y a eu une réforme complète de la taxe d'apprentissage. Est-ce lié totalement à la réforme, est-ce conjoncturel pour cette année et cela va remonter, ou est-ce une tendance qui va se poursuivre dans le cadre de la réforme ? Les attributions sont très différentes entre le quota, ce qui est versé au CFA, et le hors quota, sachant que les CFA peuvent toucher et percevoir du hors quota. C'est l'un des premiers effets. Nous l'avons perçu sur la collecte des taxes d'apprentissage qui apparaît. Elle est inférieure aux années précédentes, cette année par exemple, parce qu'il est presque sûr et certain que les établissements publics comme les nôtres vont baisser en taxes d'apprentissage. C'est presque mécanique vu les pourcentages. Nous l'observons. Par rapport à l'apprentissage, il y a un double mécanisme cette année. Il faudra voir comment il évolue l'année prochaine.
La région Ile-de-France a baissé les subventions, cette année, au CFA Sup 2000. Il y a un engagement pris sur tant de pour cent, à l'apprenti, à l'heure, etc. Cela a été baissé. Moralité, le CFA, pour que l'ensemble des formations ne soient pas pénalisées par cette baisse due à une baisse de subventions de la Région, a décidé de transférer une partie de la somme de la péréquation pour compenser la baisse Région, c'est-à-dire pour amener au financement qui avait été prévu par la région, en théorie. De ce fait, chaque formation avait bien, du point de vue Région, le financement attendu. La conséquence directe a été une baisse globale de la péréquation. Une partie de la somme a été utilisée pour compenser un manque à gagner. Globalement, il n'y avait pas forcément de baisse de péréquation.

Cependant, la péréquation que nous avons touchée, par ce mécanisme de transfert, a fait que, évidemment, il y a eu une baisse de crédits. Cela fait un peu plus de 600 000 €. Ce n'est pas rien sur la baisse globale de la FA. Il faudra voir si c'est conjoncturel et spécifique à l'année 2015, ou si c'est beaucoup plus profond que cela avec des changements de mécanismes dans le cadre de l'apprentissage. Il faudra un peu de temps pour se rendre compte des choses.

Mme GROS.- Une deuxième question, j'ai constaté, sur l'exécution budgétaire, que sur le volet formation, dont l'offre n'a pas évolué étant donné que nous étions dans le cadre de la même offre, les dépenses consacrées aux formations sur trois ans ont baissé de 1 M€, de même que les dépenses relatives à la vie étudiante. Je m'interroge sur les raisons de cette diminution dans un contexte où le budget global de l'établissement a été soit à l'équilibre, soit excédentaire sur les trois dernières années.

Mme PASQUIER.- Il existe plusieurs facteurs d'explication de cette réduction. Sur la masse salariale, je disais tout à l'heure que des postes de second degré ont été transformés en postes d'enseignants-chercheurs. Par conséquent, le poids de la masse salariale des enseignants du second degré était complètement sur la formation et, maintenant, cela se répartit entre formation et recherche. Cela explique déjà une partie de cette réduction.

Nous avons constaté une réduction des heures des vacations pédagogiques sur l'ensemble de la période. Encore une fois, cela diminue la masse salariale affectée à la formation. Nous constatons également une réduction des charges de fonctionnement sur les activités de formation, ces dernières années.

Mme BARBOT.- Pour la vie étudiante ?

Mme PASQUIER.- Pour la vie étudiante, les dépenses de restauration de l'ESPE étaient intégrées dans cette rubrique. Il y a eu une réduction des dépenses de restauration. En revanche, nous constatons une augmentation des dépenses réalisées au titre du FSDIE, le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes. Il y a beaucoup de choses dans la vie étudiante.

M. PELLET.- Est-ce que le fait qu'il y ait eu une forte diminution cette année du taux de réalisation des dépenses prévues va se répercuter sur le budget de l'année prochaine ? Nous pouvons nous attendre à ce que les dépenses non réalisées mais prévues sur 2015 soient réalisées dans le budget suivant. Est-ce que nous pouvons nous attendre à une forte hausse ?

Mme PASQUIER.- Il est peut-être un peu tôt pour le dire. Nous avons toujours des engagements en cours et des commandes en cours, ne pouvant pas être rattachés à l'exercice parce que le service n'est pas fait au 31 décembre.

A fin 2015, nous avons environ 1,3 M€ sur le fonctionnement. Je ne parle pas de l'investissement où les montants sont beaucoup plus importants.

L'année précédente, c'était de l'ordre de1 M€. Ce n'est pas très significatif comme évolution de commandes sur l'exercice. En revanche, à ce jour, nous avons un taux d'engagement de dépenses de fonctionnement supérieur à l'année précédente. Nous dépassons 50 %, à ce jour, d'engagement de dépenses. Nous n'atteignions pas 50 % à fin mars l'année dernière. Effectivement, nous pouvons nous demander s'il ne va pas y avoir un accroissement des dépenses sur cet exercice. Nous ne sommes que sur les trois premiers mois. Il peut y avoir un phénomène de lissage sur les mois suivants.

M. PELLET.- Ma deuxième question est plus politique. Elle s'adressera un peu plus à mes collègues juste devant moi.

Nous constatons, dans bien des domaines et des activités, une tendance à l'excédent, notamment une réduction des dépenses qui fait aboutir à un excédent. Ma question politique est la suivante : y a-t-il un rapport entre cette forte diminution et la perspective d'absorber le déficit de l'UPEM dans l'ancien projet de fusion ? Je pose la question.

M. CUESTA.- Il n'y a pas de perspective d'absorber…

M. PELLET.- Il n'y en a plus.

M. CUESTA.- Il n'y en a plus, parce que l'UPEM n'est quasiment plus en déficit cette année. Si nous avions été prudents à ce point, cela n'aurait pas été très rusé, puisque l'UPEM devait arriver à l'équilibre au 1er janvier 2017 et pour le même exercice qu'ils viennent de faire que nous allons faire aujourd'hui, ils ont un déficit extrêmement léger, encore un peu, mais très peu conséquent. Il n'y a pas de sujets d'absorption de déficit contraignant qui que ce soit à dire de moins dépenser parce qu'un jour il y aura l'UPEM. Cela n'a jamais été prévu. C'est très difficile de regarder quel est le déficit de l'université d'à côté qui gère absolument

comme elle veut. Il n'y a pas de lien de cause à effet. En revanche, des éléments sont importants. Les taux d'exécution que nous avons aujourd'hui dans le cadre du fonctionnement des heures complémentaires font que nous dépensons moins. Nous dépensons moins pour tout le monde, les composantes, 92,1, c'est-à-dire pas tout à fait, j'arrondis avec 92. Nous avons moins dépensé globalement. Est-ce que cela veut dire que la somme dépensée aujourd'hui est suffisante pour fonctionner avec le fonctionnement que nous avons aujourd'hui ? Il faudra regarder. Ce sont plusieurs années qui permettent de voir si c'est cette possibilité. Je ne sais pas, évidemment. Comme nous dépensons globalement moins, collectivement moins, évidemment, nous agrandissons l'excédent, parce que nous faisons presque toutes nos recettes. Nous nous rapprochons des 100 %, mais nous nous éloignons des 100 % dans les dépenses. L'écart, par définition, augmente avec plein d'effets différents. Il y a des effets sur le fonctionnement, des effets sur les rémunérations. Cela a été dit tout à l'heure pour la formation avec du transfert qui est lié pour la très grosse majorité, quand nous passons d'un enseignant à un enseignant-chercheur, nous passons de 100 % en formation à 50/50. Cela crée un effet mécanique de masse salariale très important. Ce décalage explique ces différents résultats, mais il n'était pas question de dépenser le déficit des uns et des autres. Nous pourrions dépenser, nous le ferions. Un budget est fait pour aller à 100 % en recettes et à 100 % en dépenses. Si nous ouvrons les crédits, c'est, *a priori,* pour qu'ils soient dépensés. Sinon, on se demande pourquoi les ouvrir.
L'idée est que l'on devrait être à 100 % au mieux. Nous constatons en fin d'année que ce n'est pas toujours le cas. Quand nous regardons, nous sommes passés à 99% globalement, il ne faut pas se leurrer. Regardons nos petits camarades universitaires un peu partout, voir à combien ils en sont. A 99%, nous avons l'impression de n'être pas très bons. Au regard de l'ensemble des universités, nous sommes plutôt dans l'excellence sur ce point. 1 % sur un budget de minimum 230 M€, cela fait déjà 2,3 M€. Cela va extrêmement vite.
M. SABATER.- Une question sur les congés primes et indemnités, l'augmentation qui a été effective est liée à un choix de l'équipe précédente, c'est-à-dire d'individualiser les rémunérations ou pas ? C'est une erreur que je fais, ou est-ce un choix précis pour aller dans ce sens ?
Mme PASQUIER.- Quand vous rémunérez 66 personnels titulaires de plus, forcément, cela a une conséquence sur des versements de primes, allouées de manière statutaire à des personnels titulaires. Il faut voir cette augmentation au regard de la modification de la population rémunérée, mais aussi liée à une volonté d'augmenter, par une politique d'établissement, les primes des personnels, et notamment des personnels BIATSS.
M. CUESTA.- Non. Je vais repréciser. Je suis désolé. Il faut préciser beaucoup de choses pour bien comprendre.
M. SABATER.- Et la ventilation.
M. CUESTA.- Sur la partie emploi, nous sommes la seule université française à avoir titularisé beaucoup de personnels, au-delà de ce qui était prévu. J'ai pu lire des choses un peu fausses, diffamatoires, sur ce qui avait été fait. Nous avons, en effet, titularisé énormément. Je crois qu'il y a eu un consensus de l'ensemble de l'UPEC sur ce sujet. Nous avons titularisé beaucoup de personnels. Nous sommes une université avec très peu de personnels contractuels. Nous ne pouvons pas tomber à zéro. Dans la population de l'UPEC, comme dans toute université, il y a des ATER qui sont des contractuels. Nous avons une population de contractuels statutaires.
Ensuite, dès lors que l'on passe de contractuel à titulaire, les collègues ont la prime statutaire qu'ils ne touchaient pas en tant que contractuels. En conséquence, il y a un décalage sur ces primes. Les primes aujourd'hui sont constituées d'une partie, pour les titulaires statutaires, liée au grade de la personne, d'une partie liée à la fonction, c'est-à-dire telle personne a telle fonction, elle a donc telle prime liée à sa fonction, quel que soit le grade. Nous avons instauré cette politique pour que, justement, il y ait un décalage pour une fonction donnée entre le grade et la fonction occupée. Nous avions des fonctions occupées par des personnes qui étaient d'assistants ingénieurs à ingénieurs de recherche. Pour ne pas avoir, pour la même fonction, un décalage de primes pour ces personnes ayant la même fonction, nous avions attaché une partie de la prime à la fonction pour dire que toutes ces personnes, ayant la même fonction, doivent avoir la même prime pour cette fonction. En revanche, oui, statutairement, il y a du décalage lié au statut. Une partie dans les primes est liée à une partie conjoncturelle, qui, elle, dépend par définition de la conjoncture appliquée au cas par cas et en fonction des personnels. Cette partie, en effet, peut être variable.

Néanmoins, quand nous regardons année après année, elle ne l'est pas vraiment. Elle pourrait l'être sur le principe, même si elle ne l'est pas vraiment dans les faits. Il y a toute une partie fixe avec deux systèmes particuliers à l'UPEC.
M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions ? *(Il n'y en a pas.)*

Le Conseil d'administration a pris connaissance de l'exécution budgétaire pour l'année 2015.

2 – 2 Approbation du Compte financier pour l'année 2015

(Projection de diapositives.)
M. VERSCHEURE.- Je suis l'agent comptable de l'université. Je suis accompagné de Pierre-François ALLIOUX, commissaire aux comptes du Cabinet Deloitte. Il termine aujourd'hui son premier mandat de Commissaire aux comptes après six ans de collaboration.
Les travaux pour renommer un nouveau Commissaire aux comptes sont en cours. Le marché va bientôt être publié. Normalement, à l'occasion du Conseil d'Administration du mois de mai, peut-être du mois de juin, nous serons en capacité de présenter à votre approbation le nouveau nom du Cabinet qui sera nommé à nouveau pour six ans.
Je vous propose de vous présenter le compte financier de l'exercice. Je serai rapide sur les principes et les méthodes d'évaluation comptable. Il est important de les rappeler dans la mesure où ce sont ces principes et ces méthodes d'évaluation comptable qui dictent les normes pour tenir la comptabilité. C'est notamment sur cet aspect que s'appuient les commissaires aux comptes pour certifier les comptes de l'université.
Je serai plus long sur les indicateurs et les ratios d'analyse financière dans la mesure où cela permet de « prendre la température » et d'évaluer la santé financière de l'université. Je le ferai en vous rappelant les documents clés permettant de calculer ces éléments.
Les documents seront plus souvent présentés par rapport aux données de 2013 et 2014. Je ferai cependant une présentation en milliers d'euros pour simplifier la compréhension.
Premier principe, les immobilisations, elles répondent à un certain nombre de principes comptables.
Vous avez au bilan le patrimoine immobilier. Ce sont les bâtiments qui sont pour la plus grande partie mis à disposition par l'Etat ou les collectivités territoriales. Cette inscription au bilan, obligatoire, a été réalisée sur la base d'une évaluation par France Domaine qui a été réalisée en 2010.
Nous avons mis en place une approche par composantes à l'occasion des comptes 2011. Qu'est-ce qu'une approche par composantes ? Un bâtiment est composé d'éléments indépendants les uns des autres et, en conséquence, avec une durée de vie différente et une utilité différente par rapport aux autres composantes qui composent ce bien. Pour vous citer les composantes votées au Conseil d'Administration pour ces bâtiments, ce sont le gros œuvre, la voirie réseau, les peaux extérieures, les lots techniques, l'étanchéité des toitures et l'aménagement intérieur. Tout ceci a été voté au Conseil d'Administration de 2011. Les durées d'amortissements ont également été votées au Conseil d'Administration du 4 novembre 2011, y compris pour ces composants. Bien évidemment, sur l'ensemble des biens, nous pratiquons des amortissements. Ce sont des amortissements linéaires, calculés au *prorata temporis,* à compter de la date de mise en service des biens. L'amortissement est obligatoire.
Autre principe, ce sont les provisions pour risques et charges. Il s'agit d'une provision correspondant à des risques et des charges identifiés de manière spécifique, et dont la possibilité de réalisation est probable.
Il existe deux provisions essentielles. Les droits à congés acquis sur le compte épargne-temps pour la partie monétisable et non monétisable et sur la base d'un coût moyen journalier travaillé. L'autre provision pour risques et charges concerne les heures complémentaires, pour les personnels titulaires. Elles sont estimées sur la base d'une charge prévisionnelle, calculée sur la période du 1er septembre au 31 décembre.
En revanche, les droits à congés des personnels BIATSS, qu'il s'agisse de personnels titulaires ou contractuels, font l'objet depuis 2014 d'une comptabilisation en dettes, c'est-à-dire en charges à payer et non pas en provisions. Cela a un impact sur la construction du bilan.

Un autre principe, sur lequel il est important de revenir est le rattachement des charges et des produits à l'exercice. Ce rattachement vise l'ensemble des dépenses pour lesquelles il y a un service fait au titre de l'exercice, l'ensemble des recettes pour lesquelles un droit est acquis. Dès lors qu'un droit est acquis ou un service fait, nous devons impacter l'exercice où ce droit est né. Cela concerne les factures non parvenues, les produits et les charges à payer, les charges constatées d'avance, les produits à recevoir, les produits constatés d'avance, à savoir les droits d'inscriptions. Ils sont constatés en début d'exercice, mais se rattachent à deux périodes comptables différentes.
J'ai mis en rouge la comptabilisation des subventions, parce que cette modification est substantielle au titre de l'exercice 2014 et 2015. Il y a eu un changement assez profond en 2014 sur ce mode de comptabilisation des subventions.
Deux cas se présentent. Lorsqu'une subvention est accordée par un financeur sans contrepartie, sans conditions, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'obligation de rendre quelque chose derrière, la subvention est comptabilisée, quelle que soit la période et la date d'encaissement, à la date de l'acte attributif ou à la date de la signature du contrat. Je prends pour exemple la subvention pour charges de services publics qui représente 84 % du montant de nos produits, constatée à hauteur de l'acte attributif pour le montant des crédits alloués. Il existe une distinction, à savoir la subvention octroyée avec la réalisation d'une condition. On nous verse une subvention mais, en contrepartie, nous devons réaliser une prestation. Deux modes de comptabilisation, la subvention est toujours comptabilisée, quelle que soit la date d'encaissement, soit à la date de l'arrêté attributif, je vous octroie cette subvention si la condition est réalisée à ce moment-là, alors nous allons la comptabiliser à ce moment-là, soit à la date de réalisation effective par l'organisme de la condition qui est prise. Ce mode de comptabilisation est celui qui régit principalement les subventions qui nous sont accordées dans le cadre de contrats de recherche. Jusqu'en 2014, les comptes étaient tenus en matière de contrats de recherche sous la forme de contrats en ressources affectées. Nous avons réalisé un gros retraitement en 2015 des contrats de ce type. Ils sont tous gérés selon leur méthode de comptabilisation et de subventions. Ce retraitement impacte l'organisation du bilan, mais n'a eu aucun impact sur la réalisation du résultat qui n'a pas été modifié. C'est un retraitement comptable mais Il est important de le faire apparaître.
Après ce préliminaire important sur les principes et les méthodes, venons-en au cœur de la présentation sur les ratios et les indicateurs. J'ai fait le choix de faire cette présentation en vous montrant, à travers des exemples, quels sont les documents utiles et essentiels pour calculer ces ratios.
Vous en avez deux, le document permettant de comparer les charges et les produits et le document permettant de comparer les opérations d'investissements et les dépenses aux recettes. Le premier est le compte de résultat. Il permet de comparer les produits aux charges et de dégager un résultat, que ce dernier soit positif ou négatif.
Vous allez voter l'affectation du résultat en réserve. Nous parlons d'affectation du résultat dans le compte de réserve. Cette mise en réserve du résultat s'accumule au fil des années, que le résultat soit positif ou négatif et constitue une nouvelle ressource stable qui va permettre de financer l'actif du bilan, c'est-à-dire l'ensemble des opérations figurant à l'actif, et notamment les acquisitions de matériels, les immobilisations.
Si nous prenons le cas de l'UPEC, les produits s'élèvent à la somme de 233 771 k€, les charges à la somme de 230 161 k€. Vous avez un résultat de 3 610 k€.
Comment se situe ce résultat par rapport à celui des années passées ? Il est en nette progression de 26 % par rapport au résultat constaté l'an dernier. Ce résultat, même s'il est important, ne représente que 1,5 % du montant du budget de fonctionnement. Cela reste relativement mesuré.
Un autre indicateur extrêmement important, également calculé à partir du résultat, est l'excédent brut d'exploitation. Il mesure les ressources dégagées par l'activité courante de l'université, en dehors de toute la politique d'amortissements, et en dehors des produits financiers et des produits exceptionnels. Cet indicateur détermine la rentabilité de l'exploitation courante sous réserve de pouvoir parler de rentabilité pour une université, bien évidemment.
Comment cet indicateur se situe sur la période ? Après une nette augmentation entre 2013 et 2014, ce ratio est stable. Il diminue de 0,7 % par rapport à celui de l'année dernière.

Pourquoi ? Parce qu'il y a une forte diminution des ressources propres. Les ressources propres sont un élément important du calcul de cet indicateur.
Un autre indicateur, évoqué par Claude Pasquier, est la capacité d'autofinancement. Pour pouvoir financer nos investissements et pour pouvoir constituer une stratégie en matière d'immobilisations ou pour augmenter le fonds de roulement, il nous faut des ressources. Ces ressources sont de deux types. Vous avez des ressources externes, à savoir la subvention d'investissement avec les contraintes financières qu'elle comporte, et des ressources internes, à savoir la capacité d'autofinancement.
Comment se calcule-t-elle ? Techniquement, c'est l'ensemble des résultats. Nous sommes toujours sur le compte de résultat, auquel nous ajoutons les dotations aux amortissements et les provisions et nous déduisons les reprises. En d'autres termes, la capacité d'autofinancement est la comparaison des produits encaissables moins les charges décaissables.
Cette ressource est essentielle pour l'université, pour financer ses nouveaux investissements et sa nouvelle politique immobilière.
Comment se comporte notre capacité d'autofinancement dans le temps ? Elle a fortement progressé entre 2013 et 2014. Elle est en toute légère diminution de 0,3 % entre 2014 et 2015, néanmoins, elle reste à un niveau très important. Nous le verrons à l'occasion de la présentation des ratios.
J'en reviens au document clé, pour m'attacher au tableau de financement des investissements. Ce tableau montre comment est financée la politique d'investissements de l'université. Je ne l'ai pas indiqué, mais vous avez les ressources que sont la capacité d'autofinancement, 7 719 k€, la subvention d'investissements, 3 685 k€. Les corrections d'écriture représentent 85 k€, c'est négligeable, ce sont des opérations qui concernent l'exercice antérieur et qu''il convient de faire apparaître sur des comptes idoines.
Retenez que nos ressources internes, la capacité d'autofinancement, et nos ressources externes, la subvention d'investissement, financent la totalité de nos dépenses d'investissements qui, pour l'exercice 2015, s'élevaient à 9 741 k€. Nos ressources sont supérieures à nos emplois. Nous avons une augmentation du fonds de roulement pour un montant de 1 748 k€. C'est l'épargne nette de l'université dégagée au titre de l'exercice.
Le bilan est un autre document clé qu'il est important de citer pour présenter l'équilibre financier. De manière schématique, vous avez un bilan avec un passif comportant les réserves, les subventions d'équipements et des dettes, et à l'actif, vous avez les immobilisations, donc le matériel, les créances et les dettes.
Il y a trois niveaux d'observation de ce bilan, pour voir comment les opérations se financent. D'une part, nous allons voir que le bilan permet de financer le cycle d'investissements. Le bilan permet de montrer comment se finance l'activité courante de l'université. Enfin, à travers le bilan, nous voyons le montant de la trésorerie.
Nous allons le présenter de manière plus détaillée. Le financement des investissements se présente en haut du bilan. C'est la comparaison des ressources stables par rapport aux dépenses d'investissements. Le cycle d'activité, c'est l'ensemble de la comparaison des dettes et des créances. La trésorerie nette, c'est la comparaison de la trésorerie courante moins les prêts à court terme.
Comment s'organise le financement du cycle d'investissements ? L'ensemble des capitaux propres, les subventions d'investissements, les réserves, et les amortissements doivent assurer le financement de l'ensemble des immobilisations. C'est le cas de l'université. La différence, entre ces capitaux propres et cet actif immobilisé, est le fonds de roulement. C'est l'ensemble des ressources dégagées par l'établissement au cours des années et qui constituent l'épargne nette qui a été constituée progressivement.
Qu'est-ce le fonds de roulement ? Ce sont les subventions d'investissements, les résultats des exercices antérieurs, les amortissements n'ayant pas permis de financer les immobilisations. Le fonds de roulement, dans l'articulation et la structure du bilan, est investi sous forme de créances nettes pour assurer l'équilibre des opérations courantes et sous forme de trésorerie.
Pour l'UPEC, le fonds de roulement est en forte progression par rapport à l'exercice 2014. Il s'élève à la somme de 27,145 M€. Il est en progression de 7 % par rapport à l'exercice antérieur. A noter, pourquoi le fonds de roulement a fortement diminué entre 2013 et 2014 ? Ce n'est pas parce qu'il y a eu une chute de l'activité. . Mais il y a eu un retraitement comptable l'an dernier des passifs sociaux. Ils étaient comptabilisés en provisions jusqu'en

2013, et, en 2014, nous avons dû les retraiter pour les constater en dettes. Le montant est le même. Il a été positionné différemment dans la structure du bilan. Auparavant, il jouait sur le fonds de roulement. Depuis 2014, il joue sur le besoin en fonds de roulement.
J'ai ajouté un indicateur calculé l'année dernière, à savoir le fonds de roulement mobilisable. Il s'élève à la somme de 13,675 M€. Qu'est-ce le fonds de roulement mobilisable ? C'est le fonds de roulement net comptable, moins les engagements pris par l'université en termes de provisions.
Ce nouvel indicateur est intéressant. Il représente à peu près 50 % du fonds de roulement net global. L'observation de l'IGAENR mettait en évidence qu'en moyenne le fonds de roulement mobilisable se situait entre 34 et 38 %du fonds de roulement. Nous voyons à l'UPEC que cette partie mobilisable est de l'ordre de 50 %. Ce qui est très sécurisé. Néanmoins, je souhaite relativiser, il faut savoir que 13 M€ ne représentent même pas un mois de paiements des salaires qui est de l'ordre de 15 M€.
Le financement du cycle d'activités est la comparaison des dettes et des créances. Si les créances sont supérieures aux dettes, nous avons un besoin en fonds de roulement. Notre activité fait que nous avons besoin de recourir au fonds de roulement pour financer notre activité. Si les dettes sont supérieures aux créances, nous avons un surplus d'excédent qui vient s'ajouter au fonds de roulement pour financer la trésorerie.
Dans quelle situation se trouve l'UPEC ? Le fonds de roulement est négatif. Nous avons un excédent de fonds de roulement. Nos dettes sont supérieures à nos créances. Nous n'avons pas besoin de recourir au fonds de roulement pour financer notre activité. Notre structure d'activité se suffit à elle-même. Nous n'avons pas besoin de piocher sur le fonds de roulement pour financer notre activité. C'est relativement sécurisant. Nous avons une activité nous permettant de financer nos opérations. Je souhaite modérer : c'est la structure normale de l'ensemble des EPSC.
Enfin, la trésorerie, soit le montant de nos liquidités. s'élève à 38,466 M€ au 31 décembre. Elle est en progression de 3 % par rapport à l'an dernier.
Pour résumer, le fonds de roulement est égal au besoin en fonds de roulement, plus la trésorerie. Le fonds de roulement est investi en créances nettes et en trésorerie.
Comme les années précédentes, ce n'est pas un phénomène nouveau, notre site d'activité de l'université est générateur d'une trésorerie supplémentaire qui s'ajoute au fonds de roulement. L'université n'a pas besoin de recourir à son fonds de roulement pour financer son activité et pour gérer son activité courante. C'est un gage de sécurité.
Je voudrais terminer cette présentation en évoquant avec vous quelques ratios. Pour l'essentiel, ces ratios sont repris dans un tableau de bord financier, mis à disposition des EPSCP par la DGESIP. Certains ratios sont assortis de seuils de vigilance, en orange, de seuils d'alerte que l'on ne devrait pas dépasser. J'ai repris l'ensemble des ratios pour les établissements répondant au même modèle que celui de l'université de Créteil, c'est-à-dire les établissements pluridisciplinaires avec santé. Nous voyons que pour les matériels, tout ce qui est matériel scientifique, mobilier, nous avons un ratio de vétusté qui s'accentue. Normalement, pour voir la santé financière de notre patrimoine, il faut que le ratio soit de l'ordre de 50 %, c'est-à-dire la comparaison des immobilisations brutes par rapport aux amortissements. En l'occurrence, nous constatons que notre ratio est de l'ordre de 61 % sur la période. Il évolue. Cela montre qu'il y a une petite obsolescence du matériel. Il serait intéressant de se pencher sur les possibilités de rajeunissement de ce matériel.
Autrement, nous voyons que le fonds de roulement, en nombre de jours, s'améliore. Le seuil d'alerte de la DGESIP est de 30 jours. Ce seuil est connu. Nous sommes au-dessus, de même que pour la trésorerie en nombre de jours. Nous avons une trésorerie qui augmente en nombre de jours, 65 jours. Cela nous permettrait, dans l'absolu, de financer deux mois de fonctionnement sans subventions supplémentaires. Le seuil de vigilance est aussi à 30 jours.
Le financement d'activité permet de mesurer le degré d'autonomie de l'université par rapport à la subvention pour charges de service public.
Un mot sur les ressources propres par rapport aux produits encaissables : le ratio mesure le degré d'autonomie par rapport à la subvention de charges de service public. Nous constatons que le seuil de vigilance est à 15. Nous sommes un peu en dessous. C'est lié, cette année, à la diminution des ressources propres.Cela reste quand même bon. Le ratio charges externes sur produits encaissables mesure notre marge de manœuvre, même s'il y a une petite augmentation en 2015 par rapport au seuil de vigilance des ratios de la DGESIP.

Le ration dépenses de personnels sur produits encaissables, ce seuil est très important. Le seuil des dépenses de personnels est très regardé. Le seuil de vigilance est à 82%. Nous sommes en dessous de ce seuil, même si nous constatons une légère dégradation. Il existe encore peut-être des marges de progression, même si cela reste extrêmement ténu.
Sur le ratio CAF sur acquisitions d'immobilisations, plus ce taux est important, plus l'établissement dispose de marges de manœuvre dans sa stratégie en matière d'immobilisations. Nous constatons que notre ratio est très fort, proche de 80 %, alors que le seuil de vigilance de la DGESIP est à 30 %.
Pour conclure, nous avons des résultats en progression. Le résultat net, la trésorerie, le fonds de roulement, , même baissant un peu, sont très stables, pareillement pour l'excédent brut d'exploitation, la capacité d'autofinancement. Seul le besoin en fonds de roulement diminue un peu, mais sans mettre en péril l'ensemble de l'équilibre.
L'ensemble des ratios ne mettent pas en évidence de difficultés particulières avec un petit point d'attention sur la politique d'investissement. Au regard des indicateurs, la situation financière de l'université est encore très saine. Nous sommes dans un contexte extrêmement contraint. L'université dispose de marges de manœuvre conséquentes pour financer sa politique d'investissements.
Après l'intervention de Pierre-François ALLIOUX, vous aurez à voter sur le compte financier. Je vous propose, à cette occasion, d'arrêter les charges et les produits à la somme de 233 771 039,71 €, d'affecter le résultat de l'exercice en augmentation du compte de réserve pour un montant de 3 609 674,56 €, d'affecter le report à nouveau en augmentation du compte de réserve pour un montant de 84 806,95 €.
M. LE PRESIDENT.- Merci. Il y a quelques nouveaux conseillers. Je pense que l'explication et le caractère didactique de cette présentation ont été tout à fait bénéfiques.

2 – 3 Présentation du rapport des commissaires aux comptes

(Projection de diapositives.)
M. ALLIOUX.- Bonjour à toutes et à tous.
Ma présentation sera relativement courte. Vous avez été non pas assommés par les chiffres, mais beaucoup d'éléments ont été présentés. Je vais vous présenter le résultat de notre intervention pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Je le ferai en trois parties. Il m'a paru intéressant de rappeler le contexte de notre intervention. Pourquoi un commissaire aux comptes ? Que fait-il ? Il y a un certain nombre de nouveaux administrateurs. Je trouvais intéressant d'avoir cette présentation. Ensuite, je présenterai l'opinion, c'est-à-dire notre avis sur les comptes. Je finirai par un focus sur quelques sujets qu'il faudra suivre en 2016. Ils sont importants. Ce sont des points d'attention, non pas des points de difficultés, mais des points d'attention pour l'exercice.
Sur le contexte et le déroulement de l'intervention, je rappelle plusieurs choses, à savoir que cela fait la sixième année que nous accompagnons votre université pour certifier ses comptes. Notre certification porte sur les seuls comptes annuels. C'est un premier point de sémantique. Les comptes annuels sont les comptes qui vous ont été présentés. Ce n'est pas le budget. Ce ne sont pas les éléments sur les composantes. Ce sont les comptes agrégés, autre terme pouvant être utilisé, qui représentent l'ensemble des charges et des recettes engagées par l'université dans son ensemble.
Cette année est une année un peu particulière en termes de reddition de comptes. La réforme de la GBCP a entraîné progressivement la réduction des délais de présentation du compte financier. Pour mémoire, il y a encore trois ans, nous étions sur le 30 avril. Nous sommes passés au 31 mars. Cette année était la première où les comptes devaient être présentés avant la fin du mois de février, c'est-à-dire le 29 février, pour des raisons internes. En raison de l'année bissextile, il y a une journée de grâce. Vous n'êtes pas du tout les seuls dans ce cas. Les comptes sont présentés aujourd'hui, néanmoins je précise immédiatement qu'ils étaient largement préparés pour le 29 février. Le délai a été respecté par les services et par l'université dans sa globalité. A ce sujet, je tiens à remercier l'ensemble des services qui contribuent, je n'aime pas du tout ce terme, à la production du compte. Je préférerais la confection du compte. C'est plus joli. La confection d'un compte financier n'est pas

uniquement l'affaire de l'agence comptable et des services financiers. D'autres services interviennent. Ils fournissent des informations qui sont essentielles pour arrêter les comptes. Je pense qu'il faut vraiment remercier tous les services ayant contribué. Surtout, ce qui était important, est que la réduction des comptes ne doit pas emporter une baisse de la qualité comptable. C'est le risque malheureusement. Sur certains établissements, c'est un peu ce qui est arrivé. Nous avons accéléré mais nous avons oublié au bord de la route quelques éléments. Nous ne sommes pas du tout dans ce contexte ici. Cela a été fait avec le même sérieux et avec un résultat qui est de la même qualité.
Je ne reviendrai pas sur le résultat. Il a été présenté par Madame Pasquier et Monsieur Verscheure.
Pour une fois, la DGFIP s'est un peu calmée sur les nouveaux textes comptables. Il n'y en a qu'un seul qui était d'application cette année. Ce nouveau texte a permis, comme le disait Monsieur Verscheure, de revoir la comptabilisation de ce que l'on appelle les conventions qui étaient gérées en ressources affectées. Je précise que cela n'a absolument aucun impact sur la mesure du résultat. Il s'agit simplement de reclassements à l'intérieur des rubriques du bilan. Dernier point, même si cela n'a pas été impactant pour notre intervention, cette année s'inscrit aussi dans un contexte d'évolution.
Notre mission de commissaires aux comptes est très encadrée. D'abord, pourquoi sommes-nous là ? Nous sommes là parce qu'un texte impose que les comptes soient certifiés. Une forte pression non pas uniquement de la DGFIP mais aussi un élément assez structurant notamment par le biais de la certification des comptes de l'Etat qui se fait, depuis 2006, par la Cour des comptes. La Cour des comptes souhaite que les opérateurs, et notamment les principaux opérateurs, fassent l'objet d'une certification. Il y a les universités et les grandes écoles mais aussi d'autres opérateurs qui voient leurs comptes certifiés par l'Etat. Nous avons été nommés par le Ministre chargé de l'économie sur proposition de l'établissement. Nous avons été nommés pour une durée de six ans. Notre travail se base vraiment sur une relation pluriannuelle. Lorsque nous sommes arrivés dans votre belle université, il y avait un certain nombre de réserves. Ces réserves ont pu être levées progressivement grâce aux différents services de l'université. Cette pluri annualité est très importante.
Quelle est la portée de notre opinion ? Notre opinion porte sur le respect d'un référentiel applicable aux EPSCP. Concernant notre opinion, soit nous certifions les comptes purement et simplement, une certification sans réserve, soit, vu les anomalies, nous refusons de les certifier. Cela a pu arriver. Ce sont des cas excessivement rares. Je le précise. Enfin, nous pouvons les certifier avec des réserves. Nous disons finalement que les comptes sont établis suivant le référentiel de normes qui vous est applicable, mais à l'exception d'un certain nombre d'éléments qui ne permettent pas de présenter une opinion pure et simple.
J'ai déjà dit que notre opinion ne portait pas sur le budget de l'université ou sur les résultats individuels des composantes.
Ce qui est important est que notre rapport est excessivement normé. Il ne s'agit pas d'un rapport style Cour des comptes ou d'autres corps de contrôle. Ce rapport tient en deux pages. Il est d'une aridité suprême, sans nom. Vous avez trois parties. Nous avons peu de marges de manœuvre, si ce n'est pour formuler nos réserves, lorsqu'il y en a. Ces réserves sont de deux catégories. Elles peuvent être des réserves pour désaccord. Nous ne sommes pas d'accord avec un traitement qui est retenu par un établissement. Nous allons l'exprimer dans notre rapport. La deuxième nature de réserve est ce que nous appelons les réserves pour limitation. Il y a un élément où on n'avait pas la possibilité de se prononcer. Cela a été le cas il y a quelques années sur l'inventaire physique. Quand il n'y avait pas d'inventaire physique, se prononcer sur le caractère exact ou exhaustif du matériel inscrit au bilan, je ne parle pas des immeubles, c'est un peu plus facile de les dénombrer, et du matériel scientifique notamment, n'est pas possible pour nous. Nous sommes alors dans un cadre de réserves dit pour limitation.
Naturellement, ce point est excessivement important, notre mission est régie par des normes professionnelles. On nous dit exactement comment travailler. Il ne s'agit pas d'éplucher la comptabilité écriture par écriture. Nous travaillons avec ce que nous appelons aussi un seuil de situation, c'est-à-dire une erreur tolérable. Si on ne dépasse pas l'erreur tolérable, nous pouvons présenter une opinion sans réserve.
Dernier point, nous souhaitons dans notre tutelle, qui est la compagnie sur les commissaires aux comptes, que l'ensemble des établissements universitaires ou écoles soient traités de la même manière. Nous avons créé un groupe de travail pour que, face à des sujets

équivalents, nous ayons la même position pour qu'il n'y ait pas de distorsions. Ce point est important. Il y a des discussions, mais nous arrivons à un consensus.
Comment allons-nous travailler avec vous cette année ? Nous avons travaillé en deux phases. Une phase en novembre 2015. Nous avons travaillé sur le processus, et non le process, recettes pour regarder quel était le niveau de contrôle de l'établissement sur les recettes. Nous avons revu, avec les services financiers et l'agence comptable, les options de clôture et l'incidence des nouveaux textes comptables. Ceci a été fait en novembre 2015. Puis, nous avons laissé travailler l'université. Nous sommes revenus début février, lorsqu'un projet de comptes était déjà élaboré, pour pouvoir faire nos travaux, notamment sur les revenus des conventions pluriannuelles mais sur l'ensemble des comptes en faisant des phases de détail, en revoyant les litiges, et en vérifiant la présentation d'ensemble des comptes annuels. Cela veut dire la présentation du bilan du compte de résultat. Nous pourrons présenter ce jour notre rapport de certification.
L'année dernière, nous vous avions présenté un rapport sans réserve. C'était la première année, 2014. Les opérations d'inventaire physique avaient pu être menées et la traduction avait pu être faite dans les comptes. C'était un point très positif. Nous avions certifié les comptes de manière pure et simple. Nous avions une observation liée à l'incidence de la régularisation, puisque cet inventaire physique avait conduit à des régularisations, notamment à des sorties importantes de matériels.
Qu'en est-il pour 2015 ? 2015, nous présentons ce jour un rapport certifié sans réserve, assorti d'une observation. Petite explication. Une observation n'est pas une réserve cachée. On me pose souvent la question. C'est une précision qui est apportée sur la lecture des comptes. Il y en a une cette année. Elle est liée à un changement de méthode comptable. La présentation des masses, concernant les conventions pluriannuelles sur les ressources affectées, a été modifiée. Je rappelle que c'est sans incidence sur le résultat.
En conséquence, les comptes 2015 sont certifiés sans réserve, avec une très bonne qualité comptable qui ne s'est pas démentie malgré la diminution des délais pour confectionner ces comptes. Il y a toujours des points d'amélioration.
Sur le dernier slide, vous avez deux rubriques principalement. La mise en œuvre de la réforme de la GBCP, c'est la partie plus budgétaire, va induire une double comptabilité : une comptabilité budgétaire sur laquelle est assis le budget, et une comptabilité patrimoniale sur laquelle est assise la certification. C'est un peu compliqué. Pour faire simple, c'est une comptabilité budgétaire qui aura plus une vision trésorerie qu'une comptabilité patrimoniale qui aura une vision engagement. Naturellement, cela va avoir une conséquence sur la révision des processus budgétaires et comptables, sur les formats de restitution, et surtout sur l'adaptation des SI, puisque l'ERP ou le progiciel de comptabilité qu'utilise l'université va être adapté pour pouvoir passer la marche GBCP.
Un autre point d'amélioration et de suivi, pour lequel il faut être attentif, est la mise en place d'un suivi informatisé des congés pour les personnels BIATSS titulaires et contractuels permettant de mieux individualiser la charge à payer au 31 décembre. Depuis 2014, l'établissement a considérablement affiné son évaluation, notamment grâce à des sources de badgeuse.
Deuxième point, c'est un point intéressant, il touche à la manière de bien estimer les heures complémentaires. Comme l'exercice universitaire ne correspond pas à l'exercice comptable, nous avons une petite difficulté. L'exercice comptable est du 1er janvier au 31 décembre. Pour l'exercice universitaire, nous sommes plutôt au 1er septembre. Nous avons une appréhension des heures complémentaires qui se fait sur une base estimative. Nous vérifions chaque année que l'estimation est correcte. Il n'y a pas de différence notable. C'est un point de vigilance. Nous recommandons que les charges soient correctement et exhaustivement alimentées pour que l'estimation soit encore plus fine.
Un dernier point, qui est de fiabiliser le processus de comptabilisation des recettes de formation continue au fil de l'eau. Il faut que ce soit régulièrement alimenté, qu'il n'y ait pas un engorgement à la fin de l'année pour estimer les produits de formation continue. Ce sujet est compliqué. Cela dépend d'éléments exogènes qui ne dépendent pas de l'université. C'est un petit point d'amélioration que nous veillerons à regarder, si vous avez décidé de nous choisir.
J'en ai fini de la présentation.
M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. C'était également très clair.
Avez-vous des questions ? (*Il n'y en a pas.)*

Nous allons passer au vote.
La proposition est d'approuver le compte financier, d'arrêter les charges et les produits, d'affecter le résultat de l'exercice en augmentation des comptes de réserves, et d'affecter le report à nouveau en augmentation du compte de réserves pour un montant de 84 806 €.
M. BLANC.- Monsieur GERVAIS a reçu la procuration de Monsieur WOLKENSTEIN.
Madame LEMAIRE a reçu la procuration de Monsieur BURR et de Madame BARBOT.
Monsieur CUESTA a reçu la procuration de Madame DESPRES.
Il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil d'administration a pris connaissance de l'avis des commissaires aux comptes concernant la certification des comptes de l'exercice 2015. Le Conseil d'administration, à l'unanimité, a :

- **approuvé le compte financier,**
- **arrêté les charges et les produits (hors prestations internes) à la somme de : 233 771 039,71 €,**
- **affecté le résultat de l'exercice en augmentation du compte de réserves pour un montant de : 3 609 674,56 €,**
- **affecté le report à nouveau en augmentation du compte de réserves pour un montant de : 84 806,95 €.**

M. VERSCHEURE.- Un mot sur un sujet différent mais qui touche la comptabilité, c'est une question que peut-être les uns et les autres d'entre vous auraient à poser sur le retard pris dans le traitement des factures. L'université a souhaité mettre en place un service facturier. Ce service a été mis en place sous mon autorité au 1er septembre 2015. La mise en place du service facturier implique un lourd changement de méthodes de travail, de constitution d'équipes, de formations de personnels, un changement de logiciel qui, nous a-t-on dit, était encore plus effrayant que SIFAC, la dématérialisation. Je crois que c'est vrai. Je vous avais dit, pour ceux présents en juillet dernier, que nous allions mettre en place le service facturier mais qu'il fallait nous attendre à des difficultés. Elles sont importantes. Nous sommes en plein dans la situation. L'agence comptable met tout en place pour remédier à cette difficulté par plusieurs actions. D'abord, nous avons rencontré et nous rencontrons, et il va y en avoir d'autres bientôt, les principaux fournisseurs pour expliquer la situation et convenir avec eux des méthodes de régularisation. Nous avons procédé à des recrutements de vacataires pour nous aider dans l'absorption du retard. Mon adjointe et moi, nous investissons concrètement. Nous faisons du traitement de factures tous les jours pour aider. Un service central nous aide dans le traitement des factures. Nous avons eu l'intervention de la société SOPRA STERIA, qui intervient pour le compte de l'AMUE, qui met en place cet outil de dématérialisation. Elle intervient. Elle viennt la semaine prochaine pendant trois jours pour former les personnels à nouveau sur le traitement de difficultés, et pour nous aider à la mise en place de bonnes pratiques. N'hésitez pas, si vous constatez des retards de paiement à me solliciterJe souhaite être informé pour faire remonter les difficultés , pour stimuler l'équipe et pour traiter les problèmes au jour le jour. J'espère très vite pouvoir revenir vers vous pour vous dire que cela va mieux. Cela va déjà mieux, cependant nous sommes encore loin du « bout du tunnel ».
M. LE PRESIDENT.- Merci pour cette information.

3 – OFFRE DE FORMATION

3 – 1 Approbation des annexes financières du CU « Summer School » et du DU porté par l'unité de formation et de recherche de médecine « Méthodes et Techniques en Pneumologie »

M. LE PRESIDENT.- Deux formations : un Certificat d'université sur la Summer School de l'UPEC et un DU dans le domaine de la pneumologie. Ces diplômes ont été validés par la CFVU en décembre 2015 pour ce qui concerne le DU en pneumologie, et en février 2016 pour la Summer School.

Il y a une présentation également des annexes financières. La formation DU en pneumologie est une formation, dans le cadre du troisième cycle du diplôme d'études spécialisées de pneumologie, sur un renforcement des aspects et des connaissances théoriques et pratiques des actes techniques réalisés en pneumologie. La Summer School est une offre de séances en langue anglaise pour présenter la culture française et le patrimoine parisien.
Nous allons vous présenter les données financières.
M. TAVERNIER.- Je vous propose plutôt de répondre aux éventuelles questions qu'il peut y avoir sur les tarifications. Le Conseil d'Administration est compétent sur les tarifs.
M. GIRAL.- Sur la Summer School, j'aimerais avoir des éclaircissements sur le mode de rémunération des enseignants-chercheurs. Nous avions eu un débat un peu houleux l'année dernière par rapport au paiement des enseignants qui donnent des cours dans cette Summer School. Pourrions-nous avoir des éclaircissements sur le taux horaire ?
M. TAVERNIER.- Cela n'apparaît pas sur la fiche. Je crois effectivement que ce taux est majoré.
M. GIRAL.- C'était pour savoir s'il est maintenu ou pas.
Mme HUMAIN-LAMOURE.- Dans l'appel à projet, il me semble que c'était le tarif CM, et non plus un pour deux comme l'an dernier.
M. TAVERNIER.- Il nous faut approuver les tarifs. Nous pouvons voter sur les tarifs. Cela n'impacte pas nécessairement le mode de rémunération qui doit pouvoir relever d'une décision annexe.
Mme CHEVALIER.- Il me semble que les tarifs sont liés au mode de rémunération. Ce ne sont pas des questions indépendantes.
M. TAVERNIER.- Ce que nous votons aujourd'hui, ce sont les tarifs.
Mme CHEVALIER. Ce qui avait fait débat l'année dernière, c'était le fait qu'alors qu'il s'agit de petits groupes, la rémunération prévue n'était pas celle de CM, soit 1,5 TD, mais 2h équivalents TD. Il faudrait avoir un bilan avant de continuer à s'avancer dans cette voie, me semble-t-il. On nous avait expliqué que c'était expérimental. Il faudrait voir ce que l'expérience a donné.
M. TAVERNIER.- Le dispositif est lancé pour ce qui est des inscriptions des étudiants. Pour le reste, sur l'organisation, je rappelle que l'année dernière était une première année. Nous sommes financés sur IDEA. Cette année, cela se fait avec UPEM. Nous pouvons très bien surseoir au vote, si vous souhaitez une instruction supplémentaire. Néanmoins, les inscriptions sont lancées.
Mme ALBANESE.- Si je peux me permettre d'apporter une réponse à une question sur la taille des groupes. Les groupes sont ouverts avec un minimum d'étudiants. C'est le minimum fixé dans les formations classiques. Nous sommes sur des corps d'étudiants qui sont raisonnables. Si cela peut vous éclairer par rapport à votre question.
Mme OLLIVIER-YANIV.- Je n'ai pas d'éléments de bilan. J'ai donné des cours dans la Summer School l'année dernière. Ce n'est pas seulement la taille qui caractérise les groupes. Ce sont des groupes extrêmement hétérogènes, multiculturels, multilingues. La plupart des cours avaient lieu en anglais. Cela ne justifie pas les tarifications aléatoires, mais il s'agit de cours très spécifiques en termes d'hétérogénéité des publics et de préparation à réaliser. En même temps, ces cours sont très enrichissants. Je me permets de le signaler pour l'avoir fait l'année dernière.
Mme CHEVALIER.- C'est dérogatoire aux règles habituelles. Nous sommes pour des groupes de TD en équivalent TD, et pour des CM à 1,5 TD. Les collègues assurant des amphis de 500 étudiants sont dans des conditions un peu acrobatiques également. Ils ont 500 copies à corriger. Concernant la taille des groupes, je n'imaginais pas une seconde qu'il puisse s'agir de cinq étudiants dans un coin, c'était en relation avec les CM devant des amphis. Qu'est-ce qui justifie ce caractère dérogatoire à la règle habituelle ?
M. LE PRESIDENT.- J'imagine qu'il y a eu une politique d'attractivité pour les enseignants.
M. GIRAL.- C'était pour savoir si nous continuons.
M. LE PRESIDENT.- Si vous le souhaitez, je propose de repousser le vote à une autre séance, le temps d'analyser ce dossier, d'avoir une discussion sur des propositions concrètes.
M. GIRAL.- Ce n'est pas contre la Summer School. Mon propos était de savoir si nous respections la loi ou non.
Mme CHEVALIER.- Et le bilan.
M. CUESTA.- Il n'y a pas de règles dans la définition de ce qu'est un cours d'amphi et de ce qu'est un TD. Nous avons aujourd'hui des cours d'amphi pouvant fonctionner à cinq

personnes, dans le cadre de nos formations classiques de l'UPEC. Je parle bien de paiement en CM.
M. GIRAL.- Sur le paiement.
M. CUESTA.- Cela peut se faire en amphi à cinq. La question de l'année dernière portait sur le coefficient 2, qui était celui d'un appel à projets, parce que c'était la première fois que cela se faisait. Cette année, il me semble que l'appel se fait sur du 1,5. C'est la règle standard du maximum que l'on puisse payer pour des personnes à l'UPEC. Il y a au moins ce changement. Mais, je n'ai pas de bilan. Je ne le connais pas.
M. FREMONT.- Il est très dommage que le porteur du projet ne soit pas présent.
M. LE PRESIDENT.- Je suis d'accord. Je vous propose de repousser pour ce certificat, avec un bilan sur l'ensemble des aspects et la présence du porteur du projet.
Je vous propose de maintenir un positionnement sur le DU en pneumologie pour les étudiants en troisième cycle dans cette spécialité médicale.
M. TAVERNIER.- De nouveau, si vous avez des questions, je tâcherais d'y répondre.
Mme GROS.- Sur l'annexe financière, l'année dernière nous avons supprimé le système de refacturation interne dans le cadre duquel nous avions un pourcentage de refacturation vis-à-vis du SCEPPE pour tout ce qui était diplôme formation continue. Le modèle au niveau de l'établissement a changé sur la façon de contribuer à l'activité des services centraux. Cette évolution n'est pas transcrite dans le modèle d'annexe financière. Il est question de 5 % pour le SCEPPE.
M. TAVERNIER.- Il faudra le mettre à jour.
M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de procéder au vote pour le DU « méthodes et techniques en pneumologie ».

Le Conseil d'administration a approuvé par 2 voix « contre », 3 abstentions et 28 voix « pour » l'annexe financière du Diplôme Universitaire « Méthodes et techniques en pneumologie ».

L'examen de l'annexe financière du Certificat Universitaire « Summer School » a été reporté à un Conseil d'administration ultérieur.

Avez-vous des questions diverses *? Il n'y en a pas.*
Mme CADUSSEAU.- Pourrions-nous avoir une idée du calendrier à venir ?
M. LE PRESIDENT.- Nous allons essayer d'avoir une idée très vite. J'espère finaliser mardi en fin d'après-midi la constitution de l'équipe. C'est ce qui va nous permettre de caler le calendrier. Nous allons essayer de respecter le plus possible les journées déjà indiquées, pour ne pas bouleverser l'organisation de l'ensemble des administrateurs, ainsi que des représentants de la CFVU et de la Commission recherche. Nous allons essayer de garder le même jour, la même demi-journée, suivant le calendrier initialement prévu. Le rythme des réunions sera identique mais nous ne pouvons pas encore préciser leur calendrier.

La séance est levée à 12 heures 22.